



# APPEL A PROJETS

Edition 2020

*Appel ouvert en continu jusqu'au **07/09/2020** à 13h00 (heure de Paris)*

## 1. Objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à mobiliser le consortium URL et ses partenaires dans un contexte où il est crucial de proposer des analyses de la crise passée et se projeter dans l'anticipation de celles à venir, qu'elles soient directement ou indirectement liées à la pandémie de Covid-19.

L'idée de cet appel à projets est en effet d'alimenter le travail pluridisciplinaire sur les risques et les crises en milieu urbain, **en s'appuyant sur la crise Covid-19 entendue dans un sens volontairement large**. L'enjeu est d'enrichir le travail de prévention et d'anticipation d'une crise urbaine au regard de l'analyse de la crise en cours.

Cette crise semble a priori tout à fait urbaine et systémique. En quoi ré-interroge-t-elle l'urbanité? Quels sont les effets cascade qu'elle a induit ? Quelles nouvelles techniques de monitoring urbain a-t-elle fait naître ? Quelles sont les nouveaux besoins qui sont apparus en matière d'intervention urbaine (mobilités, désinfections automatisées, gestion des déchets, détection des personnes contaminées) Est-il possible de transférer des modèles ou des techniques utilisés dans d'autres domaines de risques et de crises ?

L'appel est donc destiné à la fois:

- A un retour d'expérience de ce qui s'est joué (aspects technologiques avec les applications numériques, aspects organisationnels et politiques de gestion de crise, à la fois au niveau gouvernemental et territorial, controverses scientifiques, analyses de textes et vidéos, illustrations, etc.)
- A la recherche et au développement de réflexions et de solutions aux problématiques sanitaires, économiques, sociales, politiques, environnementales (notamment pollutions, déchets)... engendrées par cette crise, sa gestion et la manière dont celles-ci ont été appréhendées par les populations.

## 2. Dépôt de proposition de projet

### 2.1. Qui peut déposer une proposition ?

Le coordinateur ou la coordinatrice de la proposition doit être membre du consortium URL et être membre d'un établissement de l'I-SITE FUTURE.

A condition que le coordinateur soit membre de l'I-SITE, l'équipe projet pourra être élargie à des membres d'URL hors I-SITE, à des non-URL ou à des partenaires socio-économiques publics ou privés, de préférence sous forme de co-financements.

### 2.2. Une procédure de dépôt en deux étapes

La première étape consistera en l'envoi de déclarations d'intentions de recherche (1 page) et la deuxième étape en l'envoi du document scientifique (5 pages maximum).

#### 2.2.1. *Etape 1 : Déclaration d'intention*

La déclaration d'intention de recherche sera présentée en 1 page maximum et devra contenir les informations suivantes:

- Titre du projet (et / ou acronyme)
- Nom et tutelle du coordinateur scientifique
- Montant de l'aide demandée
- Partenaires pressentis
- Description synthétique du projet

Les déclarations d'intention de recherche devront être **envoyées au plus tard le 7 septembre 2020**, par voie électronique, aux adresses mail suivantes ([valerie.november@enpc.fr](mailto:valerie.november@enpc.fr) et [alice.azemar@enpc.fr](mailto:alice.azemar@enpc.fr))

### 2.2.2. Etape 2 : Dossier de candidature

Pour les intentions de recherche qui auront été encouragées par le COMEX à déposer un projet, un document scientifique plus complet sera demandé. Il devra faire 5 pages maximum et développera les informations présentées dans le document soumis à l'étape 1.

Il devra être envoyé au plus tard le **2 novembre 2020**, par voie électronique, aux adresses mail suivantes ([valerie.november@enpc.fr](mailto:valerie.november@enpc.fr) et [alice.azemar@enpc.fr](mailto:alice.azemar@enpc.fr))

## 3. Examen et évaluation des propositions

### 3.1 Rappel des critères d'éligibilité :

- Le coordinateur scientifique doit impérativement être membre d'URL et de l'I-SITE
  - Caractère interdisciplinaire du projet
  - Méthode projet :
    - Projets reposant sur de la créativité, de l'innovation dans n'importe quel domaine (social, économique, technologique...)
- ET/OU*
- Projets co-construits avec des partenaires, pas nécessairement issus de la santé, mais dont la crise a révélé ou rappelé des besoins en recherche-action.

### 3.2 Evaluation de la proposition :

L'évaluation se fera en 2 temps, tout comme la procédure de dépôt.

- Dans un premier temps, le COMEX d'URL procédera à la lecture des déclarations d'intention de recherche. Ce temps sera l'occasion de proposer des synergies ou des passerelles entre pré-projets.

- Dans un deuxième temps, un comité scientifique procédera à l'évaluation et à la sélection des documents scientifiques. Il sera composé de membres de COMEX (appartenant aux SPI et aux SHS) et de personnalités externes au projet, liées notamment au domaine de la santé (sa composition sera précisée ultérieurement).

#### 4. Suivi scientifique des projets

Le suivi scientifique des projets sera assuré par les membres du comité d'évaluation.

Deux rapports seront demandés :

- Un court rapport d'étape (3 pages) à mi-projet
- Un rapport final lors de la clôture (5 à 10 pages).

Les projets réalisés dans le cadre de cet appel feront l'objet d'une présentation lors d'un colloque de valorisation au printemps 2022.

#### 5. Modalités de financement des propositions sélectionnées

**Le montant maximum global alloué à cet appel à projets interne est limité à 150 000 € pour une période de 3 à 12 mois** (avec une possibilité éventuelle de prolongation de la convention de financement jusqu'à la date limite du 20 mars 2022).